LIVRET
DE
PRESENTATION

ESAT

Pierre Souweine

ÉTABLISSEMENT ET SERVICE
D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE TRAVAIL

Livret de présentation

ESAT PIERRE SOUWEINE

Ce livret de présentation a été conçu pour vous permettre de découvrir notre établissement, les activités commerciales et les accompagnements qu'il propose.

Nous vous invitons à lire ce document et à nous solliciter pour toute demande de renseignement complémentaire.

Lauredane SISINNI
Directrice

SOMMAIRE

- Présentation de l'établissement 01
- Notre équipe 03
- Qui peut être accompagné par l'ESAT ? 04
- Les activités professionnelles 05
- Les avantages de travailler avec un ESAT 07
- Nos partenaires 08
- Les informations utiles 09

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE

L'ESAT Pierre Souweine est géré par l'association U.D.S.M (Union pour la Défense de la Santé Mentale), créée en 1959 et reconnue d'utilité publique en 1972. Elle gère une vingtaine d'établissements et services (sociaux, médico-sociaux et sanitaires) implantés dans l'Est parisien.

LES MISSIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Ouvert depuis 1995, l'ESAT Pierre Souweine est une structure médico-sociale qui a une capacité d'accueil de 75 agents de production.

Le sigle « ESAT » désigne les Etablissements et Services d'Accompagnement par le Travail. Les ESAT accueillent des personnes en situation de handicap (physique, moteur, sensoriel, mental ou psychique) afin de leur proposer des activités professionnelles, ainsi qu'un soutien médico-social dans une perspective d'insertion sociale et professionnelle.

Notre établissement fait partie du milieu du « travail protégé » au même titre que les « entreprises adaptées » ou les « centres de distribution de travail à domicile » ; par opposition au milieu du « travail ordinaire », qui est constitué des entreprises, des usines, des commerces ou des administrations.

Il a pour mission :

- D'accueillir, dans un cadre qui assure protection et sécurité, des personnes en situation de handicap orientées par les CDAPH (Commission des droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) vers le milieu du travail protégé (ESAT) ;
- De favoriser l'intégration sociale en utilisant le travail comme outil, et proposer au travers d'activités professionnelles, un accompagnement individualisé, favorisant le développement de l'autonomie des personnes accueillies ;
- De proposer des actions d'apprentissage et de formation nécessaires au développement de connaissances et de compétences professionnelles ;
- De promouvoir l'égalité des chances, valoriser les acquis professionnels et renforcer le pouvoir d'agir et l'autodétermination des agents de production ;
- De définir avec la personne accueillie un PAP (Projet d'Accompagnement personnalisé) co-construit, en lien avec ses capacités, ses choix et de nos missions. Ce projet est évalué une fois par an et actualisé en fonction de l'évolution des besoins de la personne ;
- De proposer et faciliter l'accès à des activités de soutien médico-social favorisant l'accès à l'autonomie et l'implication dans la vie sociale ;
- De favoriser la participation de la personne à la vie de la cité et permettre la création de liens durables avec l'environnement ;
- De favoriser la fluidité des parcours des agents de production et être vigilant aux risques de rupture du parcours de soins et des prises en charge. L'ESAT peut être une passerelle entre le milieu de travail protégé et le milieu ordinaire.

LE FINANCEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

L'ESAT est financé par une dotation globale annuelle versée par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

En ce qui concerne la rémunération des agents de production, celle-ci se décompose en deux parties :

- **L'aide au poste :** versée par l'Etat via la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)
- **Les salaires établissement :** versés par l'ESAT

NOTRE ÉQUIPE

Notre équipe pluridisciplinaire est chargée d'accompagner les personnes accueillies dans leurs projets professionnels et sociaux. Elle est engagée dans une démarche de qualité de la prise en charge.

❖ Pôle administratif

- **Directrice**

En charge de l'organisation de l'établissement, du management du personnel et de la mise en place des projets institutionnels.

- **Assistante de direction**

En charge de la partie administrative de la gestion de l'établissement, de la documentation, de la présence des agents de production et de gestion de leurs dossiers. Elle est également en charge de la gestion du courrier et du standard téléphonique.

- **Comptable et gestionnaire paie**

En charge de la gestion budgétaire, de la facturation, de la gestion de la paie et des arrêts maladie. Elle travaille en étroite collaboration avec les services financiers du siège social de l'UDSM.

❖ Pôle accompagnement

- **Chef de service production et commercial**

En charge de l'organisation et du développement de la partie production et commerciale de l'établissement. Il est le responsable hiérarchique des moniteurs d'ateliers. Il est garant du respect du cadre et des règles sur les ateliers.

- **Monitrice principale**

Coordonne et supervise les activités dans les ateliers. Elle est responsable de la qualité du travail et du respect des délais. Elle assure la distribution des tâches aux moniteurs d'ateliers.

- **Moniteurs d'ateliers**

Accompagnent les agents de production dans leurs activités professionnelles et dans leur projet. Ils ont un rôle d'écoute, d'observation et de formation auprès des agents de production.

- **Psychologue**

Rencontre et propose des entretiens aux agents de production et accompagne l'équipe afin de leur permettre d'élargir leur champs de réflexion sur l'accompagnement des agents de production notamment pour les prises en charge complexes. Il fait le lien entre les partenaires sanitaires et l'établissement.

- **Éducatrice spécialisée**

Propose un accompagnement socio-éducatif aux agents de production dans une démarche d'autonomie et de respect de la personne. Cette professionnelle fait le lien avec les différents partenaires du secteur médico-social et éducatif.
Elle participe à l'élaboration des PAP des agents de production. Elle est en charge de l'organisation et la gestion de l'accueil de stagiaires sur l'établissement. Elle rédige divers documents administratifs dans le cadre de l'accompagnement des personnes accueillies.

- **Coordonnateur socio-professionnel**

Il est responsable de l'élaboration et du suivi des PAP des agents de production. Il est leur interlocuteur clé. Il accompagne les agents de production qui s'orientent vers le milieu ordinaire et le milieu protégé. Il est responsable du plan de formations annuel au profit des agents de production. Il intervient également dans le démarchage commercial.

QUI PEUT ÊTRE ACCOMPAGNÉ PAR L'ESAT ?

Toute personne majeure en situation de handicap, reconnue travailleur handicapé par la CDAPH et ne pouvant pas travailler dans le milieu du travail ordinaire momentanément ou durablement.

Les personnes qui peuvent être accompagnées par l'ESAT doivent résider dans le Val-de-Marne ou dans un département limitrophe.

Elles doivent être en capacité de travailler et être accompagnées par une équipe de soin en psychiatrie.

Il est nécessaire que l'agent de production soit engagé dans la démarche d'accompagnement par le travail proposée par l'établissement et présente le désir de travailler.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

L'ESAT propose des activités professionnelles diversifiées et adaptées aux projets des personnes accompagnées. Les agents de production sont accompagnés et formés par les moniteurs d'ateliers. Les consignes de travail peuvent être verbales ou démonstratives.

- **Conditionnement et façonnage**

  Conditionnement à façon, préparation de commande, mise en forme de présentoirs, diverses opérations de collage…

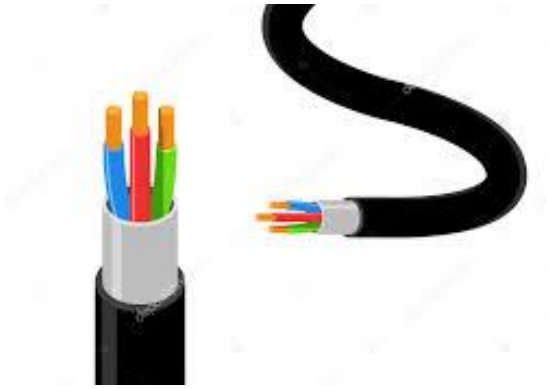

- **Montage électrique et câblage**

  Montage de circuits électriques, câblage de moteurs, sertissage de cosses, mesure et découpe de fils, dénudage, assemblage de diverses pièces, test de contrôle, assemblage de cartes pic, sachets tirettes, kits chaîne, soudure à l'étain.

  Pour réaliser ces prestations, nous disposons de matériel professionnel.

- **Mailing et saisie informatique**

  Mailing, publipostage, routage, assemblage de documents, saisie informatique, colisage, expédition, affranchissement, réponse à candidature, saisie d'enquête de satisfaction …

- **Boutique**

  Réalisation de photocopies, reliures, plastifications et impressions numériques, reprographie à destination des entreprises et des particuliers.

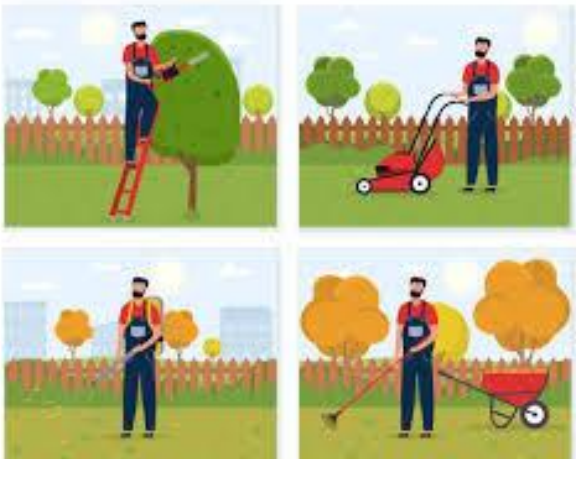

- **Espaces verts**

  Entretien des espaces verts au sein des collectivités ou chez les particuliers (taille, tonte, débroussaillage, désherbage, nettoyage, aménagement et création d'espaces fleuris…).

  Disposant de matériel professionnel et parfaitement entretenu, notre équipe intervient chaque année sur plusieurs sites, dans le Val-de-Marne et au sein de départements limitrophes.

- **Nettoyage de véhicule**

  Il peut se faire au sein de notre établissement ou sur le site de l'entreprise. Cet entretien se fait à base de produits spécifiques et ne nécessite aucune évacuation puisque aucune salissure.

- **Entretien voirie et cimetière**

  Ramassage des feuilles, entretien des rues, entres tombes, désherbage manuel compte tenu de l'interdiction des produits phytosanitaires …

- **Mise à disposition en entreprise**

  L'ESAT propose également des mises à disposition dans des entreprises (conditionnement, façonnage, saisie informatique, archivage, inventaire…).

LES AVANTAGES DE TRAVAILLER AVEC UN ESAT

Faire appel à un ESAT permet à votre organisation de concrétiser indirectement l'emploi de personnes en situation de handicap, participer à l'économie solidaire et à lutter contre l'exclusion et la discrimination de ces personnes.

ENTREPRISES OU COLLECTIVITES PUBLIQUES

Les entreprises ou collectivités publiques dont l'effectif est supérieur ou égal à 20 salariés, sont assujettis à l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH) à hauteur de 6% de son effectif d'assujettissement (en Equivalent Temps Plein).

En travaillant avec l'ESAT Pierre Souweine (contrat de sous-traitance, de prestation de service ou de mise à disposition d'agents de production), vous pouvez réduire la contribution due au titre de votre Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH) lorsque que votre organisation ne remplit pas le taux de 6% d'emploi de personnes en situation de handicap.

Depuis janvier 2020, cette déduction correspond à 30% du prix HT des fournitures, travaux ou prestations figurant au contrat avec des EA, des ESATs, duquel seront déduits les coûts des matières premières, des produits, des matériaux, de la sous-traitance, des consommations intermédiaires et des frais de vente et de commercialisation.

Pour plus d'informations sur l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés, vous pouvez consulter le site de l'Agefiph ou le site du FIPHFP (fonction publique uniquement).

PARTICULIERS

Pour les particuliers souhaitant recourir aux services de l'ESAT, ils peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt. L'intervention d'agents de production de l'ESAT pour la réalisation de prestations à domicile vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 50% du montant de la main d'oeuvre. L'ESAT établit une attestation fiscale une fois par an qui est remise aux particuliers pour justifier des dépenses engagées.

NOS PARTENAIRES

Dans le cadre de notre activité commerciale nous travaillons avec divers partenaires nous ayant accordé leur confiance depuis de nombreuses années.

Les différentes activités professionnelles effectuées par les agents de production bénéficient de la reconnaissance de nos clients et partenaires. La qualité des productions et le respect des délais sont fortement valorisés par ceux-ci.

signalétik DIFFUSION
le spécialiste de la PLV et de l'affichage

COTY
SINCE 1904

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

idf Habitat

ESSILOR
SEEING THE WORLD BETTER

L'ORÉAL
PARIS

Point 44
L'imprimeur nouvelle génération

Pontault Combault

VAL de MARNE
Le département

Son Vidéo .com

DEF

créaset

ESSENTRA COMPONENTS

acorus
un sourire partagé

COMOPRINT.COM
L'IMPRESSION FACILE EN LIGNE
offset / numérique / grand format / stand

LES INFORMATIONS UTILES

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC EXTERIEUR

LUNDI :	9h-12h et 13h-16h30
MARDI :	9h-12h et 13h-16h30
MECREDI :	9h-12h et 13h-16h30
JEUDI :	9h-12h et 13h-14h30
VENDREDI :	9h-12h et 13h-15h

LOCALISATION

672, avenue Maurice Thorez

94 500 CHAMPIGNY SUR MARNE

CONTACT

Tél : 01 41 77 40 90

ADRESSE MAIL

secretariat-direction-esat@udsm-asso.fr

SITES INTERNET

www.esat-pierre-souweine.fr

www.udsm-asso.fr

VOS NOTES

ACCÈS À L'ESAT

RER A 208a

RER A : Arrêt Gare de Champigny-Saint-Maur
Puis **Bus 208 A**, arrêt « Avenue du 11 novembre 1918 »

RER E 308

RER E : Gare de Villiers-sur-Marne
Puis **Bus 308**, arrêt « Avenue du 11 novembre 1918 »

672, avenue Maurice Thorez

94 500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Tél : 01 41 77 40 90

secretariat-direction-esat@udsm-asso.fr

www.esat-pierre-souweine.fr

www.udsm-asso.fr

Création : Célia Calafato – Imprimé par nos soins / Dernière mise à jour: 08/2024